

Conseil du 20^e arrondissement

Séance du 18 janvier 2021

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe France Insoumise 20^e

Amendement à la délibération 2021 SG 05 relative à la convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 20^e

Considérant que la convention d'occupation du domaine public signée entre la ville de Paris et l'association "les Halles Civiques" a pris fin le 31 décembre 2020 ;

Considérant que cette convention faisait suite à un appel à projets, lui-même succédant à une mobilisation locale de citoyen·ne·s, d'associations et collectifs, refusant que le "Pavillon" ne se transforme en bar-restaurant lucratif ;

Considérant que la ville de Paris souhaite permettre à l'association "Démocratie Ouverte", un des fondateurs de l'association "Halles Civiques" de poursuivre son activité dans le pavillon jusqu'au 30 juin et ce, sans qu'il n'y ait d'appels à projets, alors même qu'elle ne représente qu'une association sur les 17 associations porteuses du projet des Halles Civiques ;

Considérant que les "Halles Civiques" n'a pas réussi, d'une part à nouer des relations de confiance avec le tissu associatif du quartier et d'autre part à remplir les objectifs qui lui étaient assignés par la convention d'occupation et qu'elle se retrouve en liquidation ;

Considérant que dans une telle situation, la ville devrait fournir un bilan et une évaluation avant de renouveler toute convention d'occupation, qui plus est avec une association partie prenante d'un projet qui a manifestement échoué ;

Considérant que les dynamiques associatives et citoyennes dans le quartier existent et qu'il est tout à fait possible et souhaitable que le devenir du lieu, ses usages, projets et gestion soient définis avec et par les habitant.es, associations et collectifs du quartier ;

Considérant dans cet esprit qu'une association bien plus ancrée dans le quartier aurait pu et dû bénéficier de ladite convention en lieu et place de l'association "Démocratie Ouverte" ;

Considérant néanmoins la volonté affichée par la mairie du 20^e d'associer le Collectif la maison de l'air, les associations et habitant·e·s du quartier à chaque étape de la réflexion sur le projet futur du lieu ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, et du groupe France Insoumise 20^e, la délibération 2021 SG 05 est amendée comme suit :

- "Article unique" est remplacé par "Article 1 ;
- À la suite est ajouté :
"Article 2 : la Mairie du 20^e, en collaboration avec les services de la ville de paris, s'engage à co-élaborer le projet du devenir de la maison de l'air avec le collectif "la Maison de l'air", les associations et habitant.es du quartier qui le souhaitent à raison de réunions régulières durant les 6 prochains mois."